



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 3 février 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-74

SOUSSION 2015 SI 231 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - RÉHABILITATION DU COLLECTEUR PLUVIAL LAVIOLETTE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Stantec Experts-conseils ltée, 900, boulevard de la Carrière, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels d'expert-conseil pour l'étude d'avant-projet pour la réhabilitation du collecteur pluvial Laviolette sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 56 889,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 novembre 2015, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-010-04837	51 947,81 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Honoraires professionnels
04-13493	2 474,00 \$	TPS À recevoir - Ristourne
04-13593	2 467,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-75

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT D'UN MONTANT DE 11 380,45 \$ POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉPLACEMENT D'UN TRONÇON DU RÉSEAU DE CÂBLAGE AÉRIEN SUR LE SITE DU LAC BEAUCHAMP - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-946 du 27 août 2014, autorisait Bell, Hydro-Québec et Videotron à procéder aux travaux requis pour le déplacement d'un tronçon du réseau de câblage aérien sur le site du lac Beauchamp;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part d'Hydro-Québec pour ce projet s'élevait alors à un montant de 37 934,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a soumis une facture finale pour ses travaux d'un montant total de 49 315,30 \$ incluant les taxes, laquelle implique des coûts supplémentaires au-delà du montant de la quote-part prévue d'un montant de 11 380,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 135600 a été autorisée pour un premier ajustement d'un montant de 3 793,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement final dépasse la limite prévue au Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'ajustement d'un montant de 7 587,42 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 135600 d'un montant de 3 793,03 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant de 7 587,42 \$ incluant les taxes, représentant l'ajustement final du coût des travaux réalisés par Hydro-Québec dans le cadre du projet de déplacement d'un tronçon du réseau de câblage aérien sur le site du lac Beauchamp portant le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 11 380,45 \$ incluant les taxes.

Le coût total des travaux réalisés par Hydro-Québec représente un montant de 49 315,30 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13005-001-04838	6 928,32 \$	Relocalisation de la ligne électrique - Parc du Lac Beauchamp - Travaux de relocalisation
04-13493	329,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	329,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-76*

ACHAT D'UN TERRAIN - LOT 2 957 556 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 105, RUE MACLAREN OUEST - ÉNERGIE VALERO INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QU'Énergie Valero inc. est propriétaire du lot 2 957 556 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, connu et désigné comme étant un terrain maintenant vacant et situé au 105, rue Maclaren Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau projette de reconstruire la canalisation du ruisseau Belmont en entier, pour en assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations, Énergie Valero inc. a signé, le 5 octobre 2015, une promesse d'achat proposant de vendre à la Ville de Gatineau, le lot 2 957 556 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 638,9 m², au montant de 106 100 \$ plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la promesse d'achat proposant l'acquisition du lot 2 957 556 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 638,9 m², au montant de 106 100 \$ (64,74 \$/m²) plus les taxes applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'offre d'achat négociée et dûment signée le 5 octobre 2015;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse d'achat, si requis.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14002-002	106 100 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - Ponceau sous la rue Maclaren Ouest

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-77

SOUMISSION 2015 SP 249 - LOCATION DE 15 TRACTEURS AVEC TONDEUSES, D'UNE FAUCHEUSE ET D'UN TRACTEUR – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carrière & Poirier Equipment Ltd, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la location de 15 tracteurs avec tondeuses, d'une faucheuse et d'un tracteur sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 159 780,78 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 décembre 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71425-516-04839	13 696,99 \$	Terrains sportifs – Location de machinerie
02-71440-516-04840	132 204,14 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Location de machinerie
04-13493	6 948,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 931,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-78

SOUSSION 2014 SP 273 - AUTORISER LE PAIEMENT D'ENTRETIEN ET RÉPARATIONS - LOCATION DE TONDEUSES ET TRACTEURS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-110 du 25 février 2015, adjugeait un contrat à la firme Carrière & Poirier Équipements Ltd pour la location de 18 tracteurs avec tondeuses, d'une faucheuse et d'un tracteur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.2 du cahier Devis engage la responsabilité de la Ville en ce qui a trait aux réparations provenant de tout bris suite à un usage abusif, d'un accident, de la négligence de la part d'un employé de la Ville ou suite à du vandalisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement de la somme de 45 057,14 \$ incluant les taxes, à la firme Carrière & Poirier Équipement Ltd pour les factures d'entretien et de réparations pour la saison estivale 2015, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2014 SP 273.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
0271800-541-04841	41 143,17 \$	Parcs et espaces verts - Ateliers mécaniques – Entretien et réparation – Matériel roulant et équipements
04-13493	1 959,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 954,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71440-541	41 143,17 \$		Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation – Matériel roulant et équipements
02-71800-541		41 143,17 \$	Parcs et espaces verts - Ateliers mécaniques - Entretien et réparation – Matériel roulant et équipements

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-79

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-01 POUR UN MONTANT TOTAL DE 316 530,65 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 6 JANVIER 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-01 d'un montant de 316 530,65 \$ pour la période du 1^{er} au 6 janvier 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-80

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-02 POUR UN MONTANT TOTAL DE 313 320,15 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 JANVIER 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-02 d'un montant de 313 320,15 \$ pour la période du 7 au 13 janvier 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-81

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 48, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 53 ET 2 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 52 ET 1 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 50 ET 1

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 48, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 53 et 2, les listes des réquisitions numéros 52 et 1 ainsi que les listes des embauches numéros 50 et 1 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	10 126,99 \$	11 au 15 janvier 2016
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	775 440, 10 \$	11 au 15 janvier 2016
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	73 033,06 \$	11 au 15 janvier 2016
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	1 504,44 \$	11 au 15 janvier 2016
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	328,59 \$	11 au 15 janvier 2016
Liste des embauches numéro 50	Embauches de personnel temporaire	288 117,02 \$	20 décembre 2015 au 9 janvier 2016
Liste des embauches numéro 1	Embauches de personnel temporaire	1 896 854,15 \$	1 ^{er} au 9 janvier 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-82

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 49, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 54 ET 3 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 53 ET 2 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 51 ET 2

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 49, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 54 et 3, les listes des réquisitions numéros 53 et 2 ainsi que les listes des embauches numéros 51 et 2 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	19 876,93 \$	18 au 22 janvier 2016
Liste PD numéro 54	Pièces de comptes à payer	689 031,87 \$	18 au 22 janvier 2016
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	99 227,98 \$	18 au 22 janvier 2016
Liste des réquisitions numéro 53	Pièces de comptes à payer	8 856,24 \$	18 au 22 janvier 2016
Liste des réquisitions numéro 2	Pièces de comptes à payer	5 109,37 \$	18 au 22 janvier 2016
Liste des embauches numéro 51	Embauches de personnel temporaire	1 482,93 \$	10 au 16 janvier 2016
Liste des embauches numéro 2	Embauches de personnel temporaire	910 456,47 \$	10 au 16 janvier 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-83

ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR SE DÉCLARER PROPRIÉTAIRE D'UNE VOIE DE CIRCULATION PUBLIQUE - LOT 3 971 087 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU CONNU COMME ÉTANT LE CHEMIN COOK - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE le chemin Cook a été construit et aménagé il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, il appert que le transfert de titres d'une partie de ce chemin n'a pas été effectué et que cette partie de ce chemin appartient toujours à un particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans lorsque les formalités prescrites par la loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral de cet article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique de cette partie du chemin Cook à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur cette partie du chemin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot 3 971 087 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau connu comme étant le chemin Cook et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 23 octobre 2015, sous le numéro 5254 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

De plus, que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2016-84*

UTILISATION DU SURPLUS DE L'EX-VILLE DE MASSON-ANGERS - 356 401 \$

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Masson-Angers dispose d'un surplus budgétaire de l'ex-Ville de Masson-Angers au montant de 356 401 \$;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 356 401 \$ peut être dégagée suite à une analyse effectuée par le Service des finances;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la Charte de la Ville de Gatineau, les surplus accumulés de chacune des ex-municipalités doivent demeurer au bénéfice exclusif des habitants et des contribuables du territoire de celle-ci :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter que le surplus de l'ex-Ville de Masson-Angers soit utilisé à des fins de travaux d'immobilisations dans le secteur de Masson-Angers en conformité avec la politique sur l'utilisation des surplus des ex-villes pour des projets à venir.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-85

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LYNN CARPENTIER JOANISSE AU POSTE DE RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ - DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable des technologies de l'information et du contrôle de la qualité (poste POL-CAD-036 au plan d'effectifs des cadres) du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Lynn Carpentier Joannis au poste responsable des technologies de l'information et du contrôle de la qualité (poste POL-CAD-036 au plan d'effectifs des cadres) à la Division du soutien organisationnel du Service de police sous la gouverne de l'inspecteur-chef.

Le salaire de madame Lynn Carpentier Joannis est établi à la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Lynn Carpentier Joannis sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Lynn Carpentier Joannis est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de l'article I. Elle bénéficiera de quatre semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-115 – Soutien organisationnel – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-86

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DANIEL KARAMA À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT - DIVISION DE L'URBANISME, SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme, secteur d'Aylmer au Service de l'urbanisme et du développement durable pour une période prévue du 15 juin 2015 au 15 janvier 2016, mais ne pouvant excéder le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Daniel Karama à titre d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme, secteur d'Aylmer au Service de l'urbanisme et du développement durable pour la période du 11 décembre 2015 au 15 janvier 2016, mais ne pouvant excéder le 10 juin 2016.

Le salaire de monsieur Daniel Karama sera celui de la classe 9, échelon 6 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-132 – Aylmer – Permis et gestion du développement – Temporaires – Cols blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-87*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE les postes de secrétaire II – Équipe volante (postes numéros SRH-BLC-038 et SRH-BLC-039) sont devenus vacants;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des ressources humaines de la façon suivante :

- Abolir les postes de secrétaire II – Équipe volante (postes numéros SRH-BLC-038 et SRH-BLC-039 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs.
- Transférer le poste de technicien en ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-042 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Sophie Bégin sous la gouverne du chef de section, Développement organisationnel.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des ressources humaines.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-88

ENTÉRINER ET APPROUVER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER 2253-01/00001

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue pour les services professionnels dans le dossier numéro 2253-01/00001 sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à effectuer les dépenses requises au dossier 2253-01/00001 jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-412 – Ressources humaines, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-89

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FRANCIS WHISELL AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - STATIONS DE POMPAGE ET SURVERSES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître, Stations de pompage et surverses (poste ENV-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Francis Whissell au poste de contremaître, Stations de pompage et surverses (poste numéro ENV-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'environnement sous la gouverne du responsable, Usines d'eaux usées.

Le salaire de monsieur Francis Whissell est établi à la classe 2, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Francis Whissell sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Francis Whissell est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Administration Service de l'environnement – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-90

ENTÉRINER ET APPROUVER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER D'ANALYSE DE CONTRAT - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue pour les services professionnels suite à une plainte déposée à la Commission des relations de travail sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à effectuer les dépenses requises au dossier d'analyse de contrat – Direction générale jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-412 – Ressources humaines, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-91

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME VALÉRIE THIBEAULT À TITRE D'INSPECTEUR AUX REQUÊTES - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'inspecteur aux requêtes au Service de l'urbanisme et du développement durable pour une période prévue du 31 août 2015 au 26 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Valérie Thibeault à titre d'inspecteur aux requêtes au Service de l'urbanisme et du développement durable pour une période prévue du 26 décembre 2015 au 26 février 2016.

Le salaire de madame Valérie Thibeault sera celui de la classe 9, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-132 – Gatineau – Permis et gestion du développement – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2016.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif